

Référentiel du baccalauréat professionnel

« Services aux personnes et aux territoires* »

Arrêté du XXXXXXXXX portant création et fixant les modalités de délivrance de la spécialité « services aux personnes et aux territoires* » du baccalauréat professionnel

* Libellé provisoire

Le baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires (SAPAT) » est une certification classée au niveau 4 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Le référentiel du baccalauréat professionnel comporte 4 parties :

1. Le référentiel d'activités ;
2. Le référentiel de compétences ;
3. Le référentiel d'évaluation ;
4. Le référentiel de formation.

Projet

1. Référentiel d'activités

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- La première partie fournit un ensemble d'informations relatives à la classification de la spécialisation et au contexte socio-économique du secteur professionnel ;
- La deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités (FDA) et des informations réglementaires ;
- La troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

Le référentiel d'activités du baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires », diplôme de niveau 4, décrit plusieurs types d'emploi : soit celui d'intervenant au domicile de la personne au sein d'une entreprise ou d'une association, soit celui d'agent de services dans un établissement d'hébergement de personnes dépendantes, soit celui de chargé d'accueil, d'orientation et d'animation au sein de structures des collectivités territoriales ou associatives en charge de l'animation de la vie sociale en milieu rural.

1.1. Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

La notion de services aux personnes et aux territoires est à la croisée de grands enjeux de la société française :

- Le vieillissement de la population et l'attention portée au grand âge et à l'autonomie ;
- L'accès à une offre de services pour les populations en zone rurale ;
- L'inclusion numérique.

Selon l'INSEE, au 1^{er} janvier 2020, la population française continue de vieillir¹. Le vieillissement de la population induit un accroissement important du nombre de personnes âgées dépendantes et de leurs besoins en services. Plus de 4 millions de seniors seront en perte d'autonomie en 2050. La part des personnes âgées est variable d'une région à l'autre mais semble plus importante en milieu rural².

Dans un même temps, de façon hétérogène, certains territoires ruraux se repeuplent créant ainsi une recomposition sociale. L'augmentation de la population rurale³ résulte de l'arrivée de nouvelles populations originaires de la ville, au sein desquelles plusieurs profils ont pu être identifiés tels que les jeunes familles, les retraités ou encore une nouvelle génération d'entrepreneurs ruraux sans oublier la migration vers les campagnes de demandeurs d'emploi. Cette redynamisation facilitée par le développement de nouvelles mobilités et technologies redéfinit les liens tissés dans les territoires de vie et/ou de travail.

Le vieillissement de la population ainsi que la présence de nouveaux habitants dans l'espace rural entraîne de nouveaux besoins, notamment en matière d'intervention sociale⁴. Cela soulève diverses questions telles que la proximité et l'accessibilité des services pour les utilisateurs. En effet, la dispersion de l'habitat en milieu rural et la fermeture de nombreux services rendus à la population rendent plus complexe qu'en ville l'accès aux prestataires de service.

Dans l'espace rural l'étendue et la polyvalence de l'offre de services aux personnes et aux territoires sont essentiels. De nouvelles modalités d'accès aux services publics se développent.

Les entreprises, associations, collectivités qui proposent des services sociaux, de « confort » ou de prestations liées aux loisirs, à la culture ou à l'accès au numérique contribuent à l'attractivité, à l'animation et à la cohésion des territoires ruraux.

¹ INSEE, *Population par âge*, 27 février 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277619?sommaire=4318291>

² GUCHER Catherine, Unité mixte de recherche PACTE (Politiques publiques, ACTION politique, Territoires), CNRS/Université Grenoble Alpes, France, *Vieillesse dans les espaces ruraux en France et « effets de milieu » : enjeux humains et territoriaux des mutations démographiques*

³ En 2019, 22,4 millions d'habitants vivent dans les zones rurales, soit 35% de la population. 14% de la population a entre 15 et 29 ans et 26 % ont plus de 65 ans. On compte 101000 habitants supplémentaires par an dans les zones rurales

⁴ VACHÉE Cécile (MCF, IUT Figeac, LRPmip), DANSAC Christophe (MCF, IUT Figeac, LRPmip), PAGÈS Alexandre (MCF, IUT Belfort-Montbéliard), *Dynamiques des territoires ruraux et point de vue des professionnels de l'animation socioculturelle*

1.1.1. Éléments de cadrage politique, social, et réglementaire du secteur

Le rapport LIBAULT⁵ issu de la concertation « grand âge et autonomie » lancée en 2018 à la demande de la ministre des Solidarités et de la Santé, indique que la part des 75 ans et plus atteindra 14,6 % de la population française en 2040 et précise que la hausse annuelle du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie devrait doubler entre 2018 et 2030, passant de 20 000 à 40 000 par an. Leur nombre s'élèverait à 2 235 000 en 2050, contre 1 265 000 en 2015. Ce rapport émet 175 propositions pour impulser des changements et relever ce « défi démographique du grand âge ». Parmi les priorités qui se détachent : l'amélioration de la qualité du service rendu à la personne âgée en tout point du territoire et pour tout type de prise en charge est l'axe névralgique des réformes à venir.

Le rapport d'étude sur l'attractivité des métiers du grand âge⁶ approfondit certaines préconisations du rapport LIBAULT à partir de constats déjà connus :

- De forts besoins en recrutement et en formation professionnels pour pourvoir les postes vacants seront nécessaires⁷ ;
- Des métiers du grand âge peu attractifs, mal connus et peu considérés par la société avec des conditions d'exercices difficiles ;
- Une nécessité de restaurer l'attractivité de ces métiers.

Ces deux travaux préfigurent la future loi « grand âge et autonomie » annoncée pour 2022.

La crise sanitaire de 2020 renforce et accélère la nécessité d'agir politiquement et socialement pour faire levier et accompagner les évolutions qui en découlent. La circulaire interministérielle N° DGCS/SD4/DGT/DGEFP/2020/179 du 09 octobre 2020 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand âge en témoigne. Le 25 mai 2020, le Gouvernement a lancé le « Ségur de la santé⁸ » afin de repenser l'articulation avec l'hôpital, la ville et le domicile en lien avec le projet de loi grand âge et autonomie.

Le rapport « Ruralités : une ambition à partager » du 26 juillet 2019⁹, lancé conjointement par les ministres de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et de l'Agriculture et de l'Alimentation met en exergue les ressources et potentialités des territoires ruraux mais aussi leur nécessaire accompagnement compte tenu des grandes transitions économiques, écologiques, numériques qui les touchent.

Parmi les mesures inscrites à l'agenda rural¹⁰ qui en découlent, plusieurs visent à faciliter l'accès aux services, encourager la vie locale et accompagner les plus fragiles :

- Faciliter l'accès aux services publics par, notamment, le déploiement des maisons France Services sur les territoires ruraux¹¹ ;
- Encourager la vie locale en soutenant entre autres, les tiers-lieu (espaces mutualisés, qui rassemblent un ensemble de services de type coworking, fab-lab, ressourcerie...) en milieu rural dans le cadre du programme « nouveaux lieux, nouveaux liens¹² » ;
 - Améliorer l'accueil des personnes âgées en milieu rural, notamment, en revalorisant les métiers du vieillissement et en prenant en compte les particularités des activités des aidants liés à la ruralité (temps de trajets...) ;
 - Permettre l'inclusion numérique pour les publics éloignés.

⁵ LIBAULT Dominique, *Concertation « grand âge et autonomie »*, mars 2019

⁶ Rapport remis à la ministre de la Santé et des Solidarités, établi par Mme Myriam EL KHOMRI, *Grand âge et autonomie, plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge, 2020-2024*, octobre 2019

⁷ Près de 93 000 postes supplémentaires dans les 5 prochaines années (2020-2024) et formation de 260 000 professionnels

⁸ <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante-les-conclusions/>

⁹ *Rapport « Ruralités : une ambition à partager »*, juillet 2019, <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents/le-rapport-ruralites-une-ambition-partager>

¹⁰ <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/agenda-rural-200-mesures-daccompagnement-des-zones-rurales>

¹¹ <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

¹² <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-letat-sengage-pour-les-tiers-lieux-dans-les-territoires>

Depuis 2018, l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre la stratégie nationale pour un numérique inclusif¹³. Dans la continuité, le plan France relance 2030¹⁴ - dont l'une des priorités est la cohésion sociale et territoriale - mobilise des moyens pour favoriser une appropriation accélérée aux nouveaux usages et services numériques par tous les Français. Ainsi des conseillers numériques seront formés et déployés sur tout le territoire.

1.1.2. Type d'entreprises et/ou d'établissements concernés

Dans le secteur du service à la personne à domicile, les entreprises ou établissements dans lesquels le titulaire du diplôme peut travailler sont des structures de type associatif, des organismes publics, des structures privées franchisées ou non et des particuliers employeurs. Dans le cas de services auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance hébergées en structures collectives, l'emploi se situe au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, de type établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Les emplois liés aux services rendus aux territoires relèvent plus classiquement des collectivités territoriales (commune, communauté de communes et communauté d'agglomérations) ou d'associations au sein de structures bénéficiant de financements publics. Elles ont pour vocation de renforcer le lien social, la citoyenneté, de participer à l'éducation des jeunes, de prévenir les situations d'exclusion ou d'isolement en particulier chez les seniors, de développer l'autonomie sociale en favorisant l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

Dans les territoires ruraux et urbains, les centres communaux d'action sociale (CCAS) ou centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) organisent l'aide sociale au profit des habitants de la commune en accompagnant l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) ou facultative (aide alimentaire...).

L'emploi se situe également au niveau du Département au sein, par exemple, des maisons des solidarités ou de l'autonomie qui accompagnent à l'accès aux droits les personnes fragilisées par l'âge, le handicap, les difficultés familiales ou le contexte économique.

Dans une logique de maillage de territoire et particulièrement dans les territoires ruraux, différentes structures d'accueil, d'informations, d'animations et d'accompagnement de tous les publics sont ainsi créées :

- Les centres sociaux et les espaces de vie sociale (EVS) : au-delà de l'accueil individualisé pour l'accès aux droits de tous les publics (habitants du territoire ou du quartier), ces structures animent des collectifs ou chacun peut prendre part à la définition de projet et à la construction de réponses sociales et participatives ;
- Les maisons des services aux publics ou plus récemment les espaces France services qui bénéficient d'un label de qualité : ces espaces ont vocation à assurer une meilleure accessibilité aux services publics dans les secteurs ruraux. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne. Par des actions de formations, ces lieux contribuent à l'inclusion numérique ;
- Les maisons « citoyennes » : au sein de certaines communes ces structures proposent aux habitants des animations, des activités, des permanences associatives, des espaces de convivialité et également un accompagnement au numérique.

1.1.3. Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) souligne l'importance de certaines fonctions indispensables à la santé et la cohésion sociale¹⁵, d'autant plus dans des périodes de confinement sanitaire lié, par exemple, à des pandémies. Selon le CESE « *les professions qui, au domicile, soignent ou prennent soin de la*

¹³ Stratégie nationale pour un numérique inclusif, mai 2018, <https://societenumerique.gouv.fr/strategie-nationale-pour-un-numerique-inclusif/>

¹⁴ Plan France relance, 3 septembre 2020, <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

¹⁵ Avis du CESE : *le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien*, <https://www.lecese.fr/travaux-publies/le-travail-domicile-aupres-des-personnes-vulnerables-des-metiers-du-lien>

personne, de sa famille et de son environnement apportent un service essentiel à la santé et à la vie sociale de publics qui se caractérisent par leur vulnérabilité, qu'il s'agisse des jeunes enfants, des personnes âgées ou en perte d'autonomie et touchées par la maladie ou par le handicap ». Le CESE recommande que ces professions très présentes sur l'ensemble des territoires, soient reconnues comme des métiers du lien social et mieux valorisées. Cependant sur l'ensemble du territoire, des tensions sur le marché du travail des métiers d'aide à domicile, sont repérées¹⁶. Elles tiennent au fort besoin de recrutement sur des postes qui nécessitent d'améliorer davantage les conditions de travail pour les rendre plus attractifs.

La pratique professionnelle de l'aide à domicile s'enrichit de plus en plus d'une offre d'accompagnement à l'usage du numérique. Il permet de renforcer le lien social des personnes vulnérables ou isolées en leur permettant d'avoir accès à leurs centres d'intérêt, par exemple, par une consultation d'internet ou l'utilisation d'une tablette. L'accompagnement des personnes fragilisées ou peu familiarisées au numérique peut concerner aussi l'utilisation de la domotique (téléassistance ou autres appareils automatisés) ou l'accès à la téléconsultation qui connaît un développement important lors de crises sanitaires. Outre l'amélioration de la qualité de l'accompagnement, cette diversification des activités est de nature à changer le regard des bénéficiaires et de participer à la valorisation du métier d'intervenant à domicile.

Le « bien vieillir », la lutte contre l'isolement, la nécessaire inclusion sociale et numérique des populations dans les territoires ruraux, qui se recomposent spatialement et socialement, nécessitent de plus en plus le développement et la diversification de modes et de dispositifs d'accueil et d'animation socioculturelle.

1.2. Les emplois visés par le diplôme

1.2.1. Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les établissements ou entreprises

Dans le secteur du service à la personne :

- Services à domicile : aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, assistant de responsable de secteur, coordinateur des activités d'aidants et accompagnant de personnes en situation de dépendance ;
- Services en structures : agent des services hospitaliers, agent des services hospitaliers faisant fonction d'aide-soignant et intervenant en structures d'accueil de la petite enfance.

Dans le secteur du service aux populations et aux territoires : chargé d'accueil, agent d'accueil et d'animation, chargé d'accueil et de secrétariat, agent social, agent polyvalent d'accueil et de médiation numérique, assistant services à la population, instructeur gestionnaire de dossiers, médiateur numérique, médiateur social, médiateur socio-éducatif, agent de coordination, d'accueil et d'accompagnement des « maisons France services » et animateur (avec la qualification supplémentaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et/ou du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) et /ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) souhaitée).

1.2.2. Code du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

K1201-Action sociale

K1205-Information sociale

K1206-Intervention socioculturelle (avec BPJEPS en complément)

K1302-Assistance auprès d'adultes

K1303-Assistance auprès d'enfants

K1304-Services domestiques

K1305 – Intervention sociale et familiale

G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques (avec BPJEPS en complément)

M1601 – Accueil et renseignement

¹⁶ Dares résultats, *Les tensions sur le marché du travail en 2019, 2020*, N° 032

1.2.3. Code nomenclature des spécialités de formation (NSF)

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes
330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)
332 Travail social
332t Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs
335t Animation touristique et culturelle
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité
340t Spécialités plurivalentes des services à la collectivité (Réalisation du service)
423 Vie familiale, vie sociale et autres formations au développement personnel
423z Vie familiale, vie sociale et autres formations au développement personnel

1.2.4. Formacodes

Les formacodes relèvent du groupe « Action sociale » 44054

- Aide aux familles 44026
 - Auxiliaire de vie sociale 44028
 - Intervention sociale familiale 44008
- Maîtresse de maison 44096
- Animation socioculturelle 44067
 - Animation de la personne âgée 44089
 - Animation de la personne handicapée 44079
- Qualité secteur social 44003
- Travail social 44072
 - Économie familiale rurale 44095

1.2.5. Mention dans la convention collective de la branche

La fonction publique territoriale classe les emplois d'agents en catégorie C (accessibles sans diplôme ou avec un brevet d'études professionnelles (BEP) ou un diplôme de niveau équivalent) et plus rarement en catégorie B (accessibles via un concours ouvert aux candidats externes (du niveau 4 à 5)). Les grades concernés sont ceux d'adjoint administratif territorial ou d'adjoint d'animation.

La convention collective nationale de l'animation du 28 juin 1988, sans son avenant n° 127 du 18 mai 2009 relatif à la classification, indique de classer en groupe B ou C les emplois d'agents territoriaux selon les emplois proposés et l'expérience des salariés :

- Groupe B : ce groupe requiert des connaissances techniques simples. Sous la subordination d'un responsable, le salarié est capable d'exécuter des tâches sans nécessairement que lui soit indiqué le mode opératoire. L'autonomie est limitée dans la mise en œuvre des tâches prescrites. Le salarié ne détermine pas les procédures mais peut être amené à les adapter aux situations de travail qu'il rencontre. L'emploi ne peut comporter la responsabilité ni la programmation du travail d'autres salariés ;
- Groupe C : dans ce groupe le salarié exécute des tâches qui se différencient de celles du groupe B par une technicité supérieure et par une plus grande autonomie laissée à l'exécutant dans le choix des moyens qu'il met en œuvre. Le salarié peut exercer un rôle de conseil et de coordination d'autres salariés mais il n'exerce pas d'encadrement hiérarchique. Le salarié peut être responsable du budget prescrit d'une opération. Le salarié est autonome dans la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exécution de son travail. Le contrôle du travail ne s'exerce qu'au terme d'un délai prescrit.

Dans l'avenant du 5 septembre 2018 relatif à la mise à jour des diplômes de la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile du 21 mai 2010, les emplois

occupés par des titulaires d'un niveau 4 (dont la spécialité du baccalauréat professionnel service aux personnes et aux territoires) sont classés dans la catégorie « B1 ». Cette catégorie correspond à l'employé à domicile qui « réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives essentiellement auprès de personnes ne pouvant plus faire en totale autonomie et/ou rencontrant des difficultés passagères, assiste et soulage les personnes qui ne peuvent faire seules les actes ordinaires de la vie courante ».

Dans les établissements de la fonction publique hospitalière, l'emploi correspond à un statut de fonctionnaire hospitalier (loi n°86-33 du 9 janvier 1986) ou à un contrat de droit privé (contrat d'accompagnement dans l'emploi ou parcours emploi compétences) conformément à l'article L.5134-20 du code du travail. Selon la convention collective relative aux établissements médico-sociaux de l'union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux, dans son avenant du 16 mars 2012, les emplois occupés par des titulaires d'un niveau 4 correspondent à ceux d'agent des services hospitaliers (groupe A).

Dans les entreprises privées de service à la personne, selon l'arrêté 3 avril 2014 portant extension de la convention collective nationale des entreprises de services à la personne du 20 septembre 2012, les emplois occupés par des titulaires d'un niveau 4 correspondent à ceux « d'assistant de vie », accessibles dès le niveau 3.

1.2.6. Résumé du métier visé

Les services aux personnes et aux territoires proposés par des organisations publiques, privées et associatives couvrent un large éventail d'activités essentielles à la vie des personnes et des familles notamment sur les territoires ruraux. Quelle que soit la structure dans laquelle le titulaire de l'emploi exerce son activité, le bien être, l'autonomie et l'inclusion sociale président à toute intervention.

Dans le secteur du service à la personne, au domicile de la personne ou bien dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées, pour personnes en situation de handicap ou pour enfants, le titulaire de l'emploi réalise des actions visant à compenser un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne. Il apporte son aide dans les domaines de l'hygiène, de la prise alimentaire, de l'accompagnement à la vie sociale, des déplacements...

Dans le secteur du service aux territoires le titulaire de l'emploi travaille au sein de structures « d'animation de la vie sociale » portées par des collectivités ou des associations. Il recense les besoins des populations et les traduit en projets d'animations collectives, en partenariat avec les acteurs du territoire. Il accompagne également les usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées auprès des différentes administrations et services publics, tout en favorisant leur inclusion numérique.

Le titulaire de l'emploi travaille en lien avec les différents acteurs et réseaux présents sur le territoire.

Le salarié met ses compétences relationnelles, techniques, numériques, administratives à disposition de publics demandeurs de services. Les capacités nécessaires à l'analyse des besoins des personnes et à la relation d'aide sont déterminantes pour exercer ce métier. La motivation à développer des structures en zone rurale pour en faire des lieux ressources sur les territoires est tout aussi essentielle.

1.2.6.1. Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Le secteur des services aux personnes et aux territoires a des contours assez larges. Il couvre une grande variété de métiers, d'emplois et d'activités, dans une diversité importante de structures et d'organisations. Le titulaire de l'emploi peut être employé d'une personne, de la famille de celle-ci ou d'une organisation. Son positionnement hiérarchique sera fonction de l'organisation qui l'emploie : secteur public, secteur privé ou secteur associatif. Lorsqu'il est salarié d'une organisation, le titulaire de l'emploi exerce sous le contrôle de l'encadrement.

1.2.6.2. Lien avec les statuts d'emploi

Le professionnel titulaire d'un des emplois, selon qu'il est salarié dans une entreprise de service à la personne, d'une association ou agent dans une collectivité territoriale, réalise tout ou partie des activités mentionnées dans la fiche descriptive d'activités (FDA). Pour réaliser certains travaux, le titulaire de l'emploi doit être détenteur du permis de conduire B. La possession du certificat de sauveteur secouriste du travail est fortement conseillée.

1.2.6.3. Conditions d'exercice de l'emploi

Le secteur d'activité des services aux territoires et aux populations est marqué par des situations de travail impliquant de fortes capacités d'adaptation, relationnelles, de respect de la dignité, de la personne et une grande polyvalence. Le travail s'effectue au contact direct et permanent avec le public, l'utilisateur ou le client.

Certains emplois peuvent revêtir un caractère saisonnier. Par ailleurs, le travail les dimanches et les jours fériés fait partie des conditions d'emploi. Les nécessités du service peuvent justifier des variations de l'horaire journalier de travail selon, par exemple, le programme des permanences, des animations et des événements.

Le lieu de travail peut être le domicile du client, un établissement de soins ou un bureau (ou une salle) avec un poste informatique pour le travail dans une collectivité.

Les interventions dans des lieux différents peuvent nécessiter des déplacements.

Enfin, ce travail qui contribue au service des personnes vulnérables ou en perte d'autonomie nécessite une bonne forme physique.

1.2.6.4. Degré d'autonomie et de responsabilité

Le salarié réalise les missions qui lui sont confiées, à partir des consignes données par le commanditaire qui peut être une organisation publique ou privée, une association ou un particulier. Dans une organisation, il est sous l'autorité d'un directeur, d'un chef de service ou d'un responsable de secteur.

Du fait des particularités des situations de travail, le salarié doit faire preuve d'autonomie. En ce sens, il peut prendre des initiatives et doit s'adapter et s'organiser dans des contraintes de temps et d'environnement (demande particulière de la personne, pression de l'entourage...) qui peuvent être fortes.

Dans les organisations, la régulation de l'autonomie se fait par des échanges avec le responsable hiérarchique. Elle est complétée par différents supports de planification et de communication : planning de travail, documents de saisie des résultats de l'activité. Lorsque le travail est réalisé au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'autonomie du salarié est limitée à ses compétences. L'autonomie dans l'emploi se renforce avec l'expérience professionnelle.

Le salarié observe, repère les anomalies et transmet toutes les informations utiles. Il est responsable de la mise en œuvre des protocoles relatifs à l'hygiène et à la sécurité et contribue à leur adaptation au regard des spécificités du public ou des espaces de travail concernés. En cas de situation difficile, il peut faire appel à l'encadrement ou à la personne référente. Il adopte une attitude réflexive sur sa pratique professionnelle.

Il est garant de l'image du service public ou de la structure et se doit d'en porter les valeurs. Il est également garant de l'adaptation de l'accueil à la spécificité du public pour éviter les situations de stress ou d'agressivité.

Il est responsable de la bonne réalisation des missions et des travaux, du matériel qu'il utilise, dans la limite des facteurs qu'il maîtrise.

1.2.6.5. Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Dans le secteur du service à la personne, avec l'expérience ou des formations complémentaires, le salarié peut accéder à des postes d'encadrement (responsable de secteur) ou créer une entreprise de services. Il peut évoluer vers un poste de responsable qualité.

Une évolution vers des métiers de l'animation est également possible dès lors qu'une qualification complémentaire spécifique vient compléter le socle de connaissances acquis.

Enfin, avec le diplôme de niveau 4, le titulaire peut présenter des concours spécifiques de la fonction publique, selon les réglementations en vigueur. Il peut présenter le concours d'adjoint administratif territorial ou d'adjoint territorial d'animation (avec une qualification complémentaire) puis avec de l'expérience celui d'adjoint administratif principal ou d'animateur territorial (avec une qualification complémentaire).

1.3. Fiche descriptive des activités (FDA)

La FDA liste l'ensemble des activités (recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel) exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste d'activités quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Les activités ci-dessous doivent être lues comme un potentiel d'interventions en situations de travail. Elles peuvent être réalisées en autonomie ou collectivement. Elles sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

Toutes les activités sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement ainsi que le cadre réglementaire de l'activité.

1.3.1. La fiche descriptive des activités

1. Organise son travail

- 1.1. Organise son travail en fonction de cahiers des charges ou de projets d'accompagnement individualisé
- 1.2. Prend connaissance des instructions et/ou du planning des interventions ou des rendez-vous
- 1.3. Coordonne l'activité des intervenants au sein d'une structure d'aide à domicile sous la responsabilité du responsable de la structure
 - 1.3.1. Actualise les plannings des interventions (réurrences, remplacements, congés...)
 - 1.3.2. Optimise les tournées des intervenants en veillant à favoriser les conditions de travail
 - 1.3.3. Assure le rôle d'interface entre les demandeurs et les différents intervenants
 - 1.3.4. Présente le dossier du demandeur à l'intervenant
- 1.4. Se concerta avec l'équipe pluridisciplinaire et adapte l'organisation de son travail en conséquence
- 1.5. Anticipe les processus d'intervention (dispositifs de sécurité, logistique, modes opératoires, évaluation du temps et conditions de réalisation)
- 1.6. Met en place un dispositif de sécurité sur le périmètre de l'intervention
- 1.7. Participe au plan d'amélioration continue (procédures qualité, liées aux situations de crise...)
 - 1.7.1. Détecte et alerte sur les dysfonctionnements

- 1.7.2. Propose à l'équipe des solutions préventives et curatives
- 1.7.3. Applique des protocoles et des procédures en lien avec la gestion des épidémies
- 1.7.4. Teste des nouveaux produits ou matériels dans le cadre d'une démarche qualité

1.8. Gère des stocks (linges, produits entretiens...) et des matériels

- 1.8.1. Suit les stocks
- 1.8.2. Prépare les bons de commande des produits, matériels, linges et fournitures
- 1.8.3. Réceptionne et range les produits

1.9. Prépare le matériel, les équipements et produits nécessaires à son intervention

- 1.9.1. Vérifie l'état fonctionnel et la conformité du matériel et des équipements
- 1.9.2. Organise l'acheminement des matériels et des produits sur le lieu d'intervention
- 1.9.3. Enregistre et surveille l'utilisation des consommations

1.10. Assure la maintenance de premier niveau des locaux et des équipements (dont les équipements informatiques)

1.11. Participe aux groupes de travail et aux réunions internes

1.12. Identifie les acteurs de son environnement professionnel et de sa structure, leurs actions et leurs rôles

1.13. Recueille et collecte des données ou des informations spécifiques à son domaine d'activité

1.14. Évalue son activité et en prépare le bilan

1.15. Rend compte à son responsable du déroulé de ses activités

1.16. Dispense les gestes de premiers secours

2. Accueil et information de la personne, la famille ou l'utilisateur

2.1. Anime le point d'accueil

- 2.1.1. Assure l'ouverture et /ou la fermeture du service
- 2.1.2. Organise les différents espaces d'accueil et d'information
- 2.1.3. Régule l'entrée des usagers, les conditions d'attente et surveille les accès
- 2.1.4. Fait respecter les règles et les consignes de sécurité liées à un équipement, un matériel, un lieu ou une activité

2.2. Accueille les publics (usagers ou familles)

- 2.2.1. Met en œuvre une communication adaptée aux différents publics et aux situations rencontrées
- 2.2.2. Régule et réagit de façon adaptée à des situations de tension et d'urgence

2.3. Renseigne et informe l'utilisateur ou la famille

- 2.3.1. Réceptionne et oriente les messages et appels téléphoniques
- 2.3.2. Renseigne en présentiel l'utilisateur ou la famille
- 2.3.3. Diffuse, affiche, présente et actualise les documents d'information et de communication

3. Assistance administrative en lien avec le service aux usagers

3.1. Établit des statistiques et des bilans d'activité

- 3.1.1. Enregistre sur logiciel informatique le flux du public (physique et téléphonique) et les rendez-vous
- 3.1.2. Réalise un bilan qualitatif et quantitatif des interventions

3.2. Enregistre et transmet les réclamations des usagers

3.3. Suit le planning des permanences des partenaires et des réservations des salles de réunion et des bureaux de coworking

3.4. Assure des tâches administratives

3.4.1. Effectue les formalités d'inscription pour les nouveaux usagers

3.4.2. Gère les inscriptions pour différents services ou activités proposés

3.4.3. Prépare les documents nécessaires pour les commissions

3.4.4. Assure la gestion administrative de différentes prestations (portage de repas, gestion de navettes pour les personnes âgées, location de salles et gestion de l'occupation de locaux)

3.4.5. Suit le paiement des factures de prestations et services

3.4.6. Rédige des documents administratifs (courriers, courriels, notes, comptes - rendus ...)

3.4.7. Renseigne des documents et des fichiers (fiches d'activité, de traçabilité...)

3.4.8. Classe et archive des documents papiers et numériques

3.4.9. Suit le circuit des documents en interne (conventions, notifications...)

3.4.10. Gère des listes de diffusion

4. Accompagnement d'une personne en structure ou à domicile

4.1. Repère les besoins et les attentes des personnes et propose avec l'équipe pluridisciplinaire une prestation appropriée

4.2. Prend connaissance et met en œuvre le projet individualisé

4.3. Évalue l'état physique, l'humeur, l'état cognitif et le comportement de la personne avant et pendant l'intervention

4.4. Surveille et alerte le cas échéant sur l'état de santé de la personne

4.5. Observe l'état du lieu de vie

4.6. Entretient et sécurise le cadre de vie

4.6.1. Applique et contrôle les règles d'hygiène et de sécurité

4.6.2. Réalise des opérations de bio-nettoyage des surfaces, des locaux et des outils

4.6.3. Assure la réfection et change de lit

4.6.4. Vérifie le bon fonctionnement de la domotique installée

4.6.5. Réexplique le cas échéant le mode d'utilisation des appareils automatisés (lits, téléassistance...)

4.6.6. Signale la nécessité d'une reprogrammation des appareils automatisés

4.7. Dispense des soins d'hygiène corporelle et de confort

4.7.1. Aide à la toilette (toilette au lavabo et/ou à la douche)

4.7.2. Aide à l'habillage et au déshabillage

4.8. Prépare le repas adapté aux besoins des personnes

4.8.1. Enregistre et transmet les demandes alimentaires

4.8.2. Conçoit des menus équilibrés ou conformes à un régime

4.8.3. Prépare les aliments des repas (mixé, lissé, prise en compte des restrictions...)

4.8.4. Organise la distribution des repas et réalise le plan de table en équipe pluridisciplinaire

4.8.5. Aide à la prise de repas

4.8.6. Gère la conservation des aliments et des préparations

4.9. Assure l'entretien et la gestion du linge

4.9.1. Trie, détache et lave

4.9.2. Repasse, plie et range le linge

4.10. Aide au transfert de la personne

- 4.10.1. Installe la personne dans le fauteuil, le lit et les toilettes...
- 4.10.2. Aide les personnes à se déplacer dans leur lieu de vie ou de garde
- 4.10.3. Aide au lever et au coucher

4.11. Accompagne la personne dans ses déplacements à l'extérieur (promenade, courses, rendez-vous médicaux...)

4.12. Aide au traitement des documents et des courriers de la vie quotidienne

4.13. Assure la transmission des informations aux autres intervenants et à la famille dans un cadre de continuité des soins

- 4.13.1. Consigne les informations sur le cahier de liaison (papier ou numérique)

4.14. Aide au maintien et au développement de l'autonomie et de la vie sociale de la personne

- 4.14.1. Établit un dialogue
- 4.14.2. Organise des activités de détente, d'éveil, de loisirs (jeux, musique...)
- 4.14.3. Anime en équipe des ateliers (activités physiques, artistiques...)

4.15. Prend en charge les enfants à la sortie de l'école

5. Accompagnement des usagers

5.1. Analyse et diagnostique la demande et les besoins de l'utilisateur

- 5.1.1. Écoute et explicite la demande de l'utilisateur
- 5.1.2. Évalue la nature et l'urgence de la demande de services et/ou des prestations
- 5.1.3. Analyse la situation d'une personne ou d'une famille au regard de sa demande
- 5.1.4. Identifie ou décèle la demande implicite
- 5.1.5. Repère les situations individuelles ou familiales délicates ou complexes et les transmet à la hiérarchie ou à un référent des structures partenaires

5.2. Explique le fonctionnement du service, de la mission et le rôle des opérateurs associés

5.3. Informe les usagers sur leurs droits et explique les conditions de recevabilité d'une demande

5.4. Traite la demande de l'utilisateur par un accompagnement individualisé

- 5.4.1. Pré - instruit des demandes d'aides sociales
- 5.4.2. Établit le cas échéant un diagnostic de non-recours aux droits
- 5.4.3. Remet et explique les pièces à fournir, les formulaires nécessaires à une démarche
- 5.4.4. Contrôle les pièces constitutives d'une démarche, d'un dossier et en vérifie la validité
- 5.4.5. Établit un mandat de confidentialité entre le demandeur et l'agent

5.5. Accompagne les usagers dans la pratique du numérique et l'accès aux différentes plateformes numériques (services et démarches en ligne)

- 5.5.1. Repère l'illectronisme de l'utilisateur
- 5.5.2. Accompagne de façon individuelle les usagers dans l'utilisation d'internet et des comptes mail, des services en ligne : inscription, ouverture de compte, chargement de formulaires et d'informations, recherches dématérialisées...
- 5.5.3. Organise des temps d'initiation collectif sur les usages du numériques
- 5.5.4. Réalise ou met à disposition des supports d'information et des guides sur les usages du numériques et sur les prestations en ligne proposées par les partenaires
- 5.5.5. Réalise une veille sur les outils de l'inclusion numérique

5.6. Oriente et facilite la mise en relation directe de l'utilisateur vers un partenaire (service public) compétent

- 5.6.1. Identifie le partenaire concerné
- 5.6.2. Gère la prise de rendez-vous (présentiel ou distanciel) auprès du partenaire concerné par la demande

- 5.7. Assure l'intermédiation avec l'ensemble des partenaires de la structure
 - 5.7.1. Participe aux réunions de concertation et de formations des partenaires
 - 5.7.2. Identifie les sources d'information, centralise et met à jours les informations des partenaires
 - 5.7.3. Signale aux partenaires les usagers en grande difficulté sociale
- 5.8. Signale des dysfonctionnements d'ordre administratif ou relationnel vis à vis des demandes des usagers

6. Animation de la vie locale

- 6.1. Conçoit avec l'équipe des projets participatifs portés par les habitants et les citoyens, en partenariat avec les acteurs et réseaux du territoire
 - 6.1.1. Anime des réunions avec le collectif concerné
 - 6.1.2. Repère et transmet à l'équipe un besoin social individuel ou collectif sur son territoire d'intervention
 - 6.1.3. Identifie les acteurs et les compétences mobilisables
 - 6.1.4. Repère les financements et les aides mobilisables
 - 6.1.5. Formalise le projet et le présente à la hiérarchie
- 6.2. Anime des activités et des ateliers collectifs adaptés aux différents publics
- 6.3. Favorise au quotidien les moments de rencontre et d'entraide entre les habitants-es
 - 6.3.1. Aménage des temps et des espaces de convivialité
 - 6.3.2. Anime des jeux de société ou moments de détente
 - 6.3.3. Accompagne des sorties
- 6.4. Régule les situations d'incompréhension et de tension entre citoyens et/ou habitants
- 6.5. Co-organise avec des partenaires des événements (journées portes ouvertes, forum, rencontres, comités citoyens...)
- 6.6. Délivre une information sur l'offre touristique et socio-culturelle locale
- 6.7. Réalise une veille dans le secteur d'activité des services aux populations et aux territoires
- 6.8. Développe des produits et/ou des supports d'animation et de communication (flyers...) et les diffuse

1.4. Situations professionnelles significatives spécialisées (SPS)

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives (SPS) de la compétence, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi-type ciblé par le diplôme. Par nature, elles sont donc en nombre réduit. Le titulaire du baccalauréat professionnel SAPAT qui maîtriserait ces situations significatives serait donc à même de mobiliser les ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi-type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Organisation des activités	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des besoins individuels ou collectifs • Détection de dysfonctionnement et proposition d'actions correctives • Planification et structuration de ses interventions • Réunions de bilan des interventions réalisées 	<p><i>Optimiser les conditions de réalisation du travail pour permettre la satisfaction des usagers et le développement de la structure dans le respect de la réglementation, de la sécurité des personnes</i></p>
Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de l'état et du comportement de la personne • Réalisation du ménage • Transferts de la personne • Aide aux soins d'hygiène • Préparation et distribution des repas • Transmission écrite et orale des informations pour assurer la continuité des interventions • Mise en œuvre d'activités de stimulation 	<p><i>Favoriser l'autonomie et la vie sociale de la personne en préservant son intégrité et en veillant à sa sécurité</i></p>
Accompagnement des initiatives locales	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un projet participatif et partenarial • Préparation et animation d'ateliers • Animation des espaces collectifs • Réalisation et diffusion d'outils de communication 	<p><i>Améliorer la qualité de vie locale individuelle et collective en vue de dynamiser les territoires ruraux</i></p>

2. Référentiel de compétences

Le référentiel de compétences est constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Le référentiel de compétences du baccalauréat professionnel SAPAT identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent.

Les capacités sont de deux ordres :

- Générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture ;
- Professionnelles, spécifiques à la spécialité du baccalauréat professionnel ; identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Chaque capacité globale correspond à un bloc de compétences. Elle est déclinable en 2 à 3 capacités intermédiaires.

2.1. Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités générales

Les capacités générales sont en cours de rénovation.

Capacités professionnelles

C5- Correspondant au bloc de compétence B5 : « **Raisoner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective** »

C5.1 Questionner une situation de service dans son contexte territorial

C5.2 Déterminer des possibilités d'interventions fondées sur les potentialités des personnes et du territoire

C6- Correspondant au bloc de compétence B6 : « **Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire** »

C6.1 Prévoir ses interventions au regard des attentes de la personne

C6.2 Réguler ses interventions au regard des attentes de la personne

C7- Correspondant au bloc de compétence B7 : « **Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes** »

C7.1 Intervenir en soutien auprès de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

C7.2 Créer des occasions d'interactions entre la personne et son environnement

C8- Correspondant au bloc de compétence B8 : « **Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien** »

C8.1 Adapter le cadre de vie de la personne

C8.2 Effectuer les démarches courantes relatives à la gestion du quotidien

C9- Correspondant au bloc de compétence B9 : « **Animer un lieu de rencontres et d'échanges** »

C9.1 Définir une programmation d'activités et un aménagement spatial pour un lieu de vie locale

C9.2 Conduire une activité auprès d'un groupe

C10- Correspondant au bloc de compétence B10 : « **Mettre en œuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale** »

C10.1 Questionner un projet de valorisation des ressources du territoire

C10.2 Opérationnaliser avec les personnes concernées une action intégrée à un projet local concerté

C11- Correspondant au bloc de compétence B11 : « **S'adapter à des enjeux professionnels particuliers** »

2.2. Blocs de compétences et capacités générales

Les blocs de compétences des capacités générales sont en cours de rénovation.

2.3. Blocs de compétences et capacités professionnelles

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences 5 : « Raisonner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective »			
Champ(s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Organisation des activités	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic des besoins individuels ou collectifs Détection de dysfonctionnements et proposition d'actions correctives Planification et structuration de ses interventions Réunions de bilan des interventions réalisées 	C5.1 Questionner une situation de service dans son contexte territorial	<ul style="list-style-type: none"> Caractéristiques du territoire Méthodologie de diagnostic Missions et fonctions des structures Identification des offres de service Identification des besoins
		C5.2 Déterminer des possibilités d'interventions fondées sur les potentialités des personnes et du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie d'argumentation Identification des potentialités-ressources des personnes et du territoire Transitions : enjeux environnementaux et sociaux

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences 6 : « Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire »			
Champ(s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Organisation des activités	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic des besoins individuels ou collectifs Détection de dysfonctionnements et proposition d'actions correctives Planification et structuration de ses interventions Réunions de bilan des interventions réalisées 	C6.1 Prévoir ses interventions au regard des attentes de la personne	<ul style="list-style-type: none"> Besoins et attentes des personnes Législation du travail Organisation du travail Fonctionnement des organisations de services
		C6.2 Réguler ses interventions au regard des attentes de la personne	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des pratiques professionnelles Communication professionnelle

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences 7 : « Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes »			
Champ(s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance de l'état et du comportement de la personne Réalisation du ménage Transferts de la personne Aide aux soins d'hygiène Préparation et distribution des repas Transmission écrite et orale des informations pour assurer la continuité des interventions Mise en œuvre d'activités de stimulation 	C7.1 Intervenir en soutien auprès de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic de situation Communication Posture professionnelle Techniques professionnelles Anatomie et physiologie humaine Hygiène et sécurité Transmission des informations
		C7.2 Créer des occasions d'interactions entre la personne et son environnement	<ul style="list-style-type: none"> Observation, repérage, recueil d'informations Techniques de communication Posture professionnelle

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences 8 : « Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien »			
Champ(s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de l'état et du comportement de la personne • Réalisation du ménage • Transferts de la personne • Aide aux soins d'hygiène • Préparation et distribution des repas • Transmission écrite et orale des informations pour assurer la continuité des interventions • Mise en œuvre d'activités de stimulation 	C8.1 Adapter le cadre de vie de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Communication • Posture professionnelle • Règlementation et normes • Aides mobilisables • Domotique/Informatique • Maintenance de premier niveau • Protocoles d'entretien HSCEEE¹⁷
		C8.2 Effectuer les démarches courantes relatives à la gestion du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> • Communications • Posture professionnelle • Gestion et planification des démarches de la vie courante • Modes de consommation responsables • Assistance administrative et numérique

¹⁷ Hygiène, sécurité, confort, ergonomie, économie, esthétique

Capacité 9 correspondant au bloc de compétences 9 : « Animer un lieu de rencontres et d'échanges »			
Champ(s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Accompagnement des initiatives locales	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un projet participatif et partenarial Préparation et animation d'ateliers Animation des espaces collectifs Réalisation et diffusion d'outils de communication 	C9.1 Définir une programmation d'activités et un aménagement spatial pour un lieu de vie locale	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des publics Identification et intégration des contraintes du lieu de vie locale Soutien à la cohésion sociale et territoriale Conception participative de la programmation visant le pouvoir d'agir des populations
		C9.2 Conduire une activité auprès d'un groupe	<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie de l'animation Posture professionnelle Développement opérationnel du pouvoir d'agir des publics Relations interpersonnelles

Capacité 10 correspondant au bloc de compétences 10 : « Mettre en œuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale »			
Champ(s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Accompagnement des initiatives locales	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un projet participatif et partenarial Préparation et animation d'ateliers Animation des espaces collectifs Réalisation et diffusion d'outils de communication 	C10.1 Questionner un projet de valorisation des ressources du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Observation, questionnement, collecte et analyse d'informations Lien social et cohésion territoriale
		C10.2 Opérationnaliser avec les personnes concernées une action intégrée à un projet local concerté	<ul style="list-style-type: none"> Combinaison de savoirs professionnels Travail en équipe Posture de la relation professionnelle de partenariat

3. Référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Tableau des épreuves

Candidats évalués en modalité (CCF)

Épreuves générales

Les épreuves générales sont en cours de rénovation.

Épreuves professionnelles

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences 5 : « Raisonner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective »			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E5 : Choix techniques	C5.1 Questionner une situation de service dans son contexte territorial	EPT	2
	C5.2 Déterminer des possibilités d'interventions fondées sur les potentialités des personnes et du territoire		

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences 6 : « Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire »			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E6 : Expérience en milieu professionnel	C6.1 Prévoir ses interventions au regard des attentes de la personne	EPT	3
	C6.2 Réguler ses interventions au regard des attentes de la personne		

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences 7 : « Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes »			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 : Pratiques professionnelles	C7.1 Intervenir en soutien auprès de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	ECCF 1 Pratique explicitée	0,5
	C7.2 Créer des occasions d'interactions entre la personne et son environnement	ECCF 2 Pratique explicitée	0,5

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences 8 : « Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien »			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 : Pratiques professionnelles	C8.1 Adapter le cadre de vie de la personne	ECCF 3 Pratique explicitée	0,5
	C8.2 Effectuer les démarches courantes relatives à la gestion du quotidien	ECCF 4 Pratique explicitée	0,5

Capacité 9 correspondant au bloc de compétences 9 : « Animer un lieu de rencontres et d'échanges »			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 : Pratiques professionnelles	C9.1 Définir une programmation d'activités et un aménagement spatial pour un lieu de vie locale	ECCF 5 écrit	0,5
	C9.2 Conduire une activité auprès d'un groupe	ECCF 6 Pratique explicitée	0,5

Capacité 10 correspondant au bloc de compétences 10 : « Mettre en œuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale »			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 : Pratiques professionnelles	C10.1 Questionner un projet de valorisation des ressources d'un territoire local	ECCF 7 Oral individuel	0,5
	C10.2 Opérationnaliser une action intégrée à un projet concerté avec les personnes impliquées	ECCF 8 Oral individuel	0,5

Capacité 11 correspondant au bloc de compétences 11 : « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E7 : Pratiques professionnelles	C11 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	ECCF 9 A l'initiative de l'équipe pédagogique	1

Épreuves facultatives

Épreuve facultative n°1	CCF	points au-dessus de 10
-------------------------	-----	------------------------

Épreuve facultative n°2	CCF	points au-dessus de 10
-------------------------	-----	------------------------

Candidats évalués en modalité hors CCF

Pour les candidats hors contrôle en cours de formation (CCF), toutes les épreuves sont ponctuelles terminales (EPT) sauf les épreuves facultatives.

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalité	Coeff
E5 : Choix techniques	B5	Raisonnement des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective	Evaluation écrite de 2h30	2
E6 : Expérience en milieu professionnel	B6	Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire	Evaluation orale à partir d'un dossier écrit	3
E7 : Pratiques professionnelles	B7	Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes	EPT	5
	B8	Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien		
	B9	Animer un lieu de rencontres et d'échanges		
	B10	Mettre en œuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale		
B11	S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			
Épreuve facultative n°1			Se référer à la note de service en vigueur	points au-dessus de 10
Épreuve facultative n°2			Se référer à la note de service en vigueur	points au-dessus de 10

Modalités d'évaluation

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des EPT et des épreuves évaluées par évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E5 : « Choix techniques »

L'épreuve valide la capacité C5 « Raisonner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective ».

Elle est affectée du coefficient 2.

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30. Elle est identique pour les candidats en CCF et hors CCF.

Définition de l'épreuve E6 : « Expérience en milieu professionnel »

L'épreuve valide la capacité C6 « Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire ».

Elle est affectée d'un coefficient 3.

L'épreuve E6 est une épreuve ponctuelle terminale orale s'appuyant sur un dossier écrit produit par le candidat. Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Définition de l'épreuve E7 : « Pratiques professionnelles »

L'épreuve valide les capacités C7 à C11.

Elle est affectée d'un coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 9 ECCF, réparties en 6 situations d'évaluations (SE) dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- SE 1 :

- ECCF 1 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C7.1 « Intervenir en soutien auprès de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » - Pratique explicitée
- ECCF 2 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C7.2 « Créer des occasions d'interactions entre la personne et son environnement » - Pratique explicitée

- SE 2 :

- ECCF 3 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C8.1 « Adapter le cadre de vie de la personne » - Pratique explicitée
- ECCF 4 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C8.2 « Effectuer les démarches courantes relatives à la gestion du quotidien » - Pratique explicitée

- SE 3 :

- ECCF 5 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C9.1 « Définir une programmation d'activités et un aménagement spatial pour un lieu de vie locale » - Ecrit

- SE 4 :

- ECCF 6 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C9.2 « Conduire une activité auprès d'un groupe » - Pratique explicitée

- SE 5 :

- ECCF 7 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C10.1 « Questionner un projet de valorisation des ressources d'un territoire local » - Oral individuel

- ECCF 8 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C10.2 « Opérationnaliser une action intégrée à un projet concerté avec les personnes impliquées » - Oral individuel

- SE 6 :

- ECCF 9 affectée du coefficient 1 permettant d'évaluer la capacité C11 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

Définition des épreuves facultatives n°1 et n°2

Le candidat peut choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les enseignements/unités facultatifs possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur relevant du ministre en charge de l'agriculture. Seuls les points excédant 10 sur 20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Critères d'évaluation des capacités générales

Les critères d'évaluation des capacités générales sont en cours de rénovation.

Critères d'évaluation des capacités professionnelles

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C5 : Raisonner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective	C5.1 Questionner une situation de service dans son contexte territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation de la situation initiale • Identification de la visée socialisante du service
	C5.2 Déterminer des possibilités d'interventions fondées sur les potentialités des personnes et du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des potentialités/ressources • Proposition de réponses possibles
C6 : Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire	C6.1 Prévoir ses interventions au regard des attentes de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation du contexte de l'intervention • Appropriation des enjeux de l'intervention • Identification des indicateurs de suivi et de réussite de l'intervention
	C6.2 Réguler ses interventions au regard des attentes de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'intervention au regard des attentes de la personne • Transmission du bilan et des propositions d'ajustements des interventions à réaliser auprès de la personne
C7 : Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes	C7.1 Intervenir en soutien auprès de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • Posture d'accompagnement : mobilisation des ressources de la personne • Etablissement d'une relation interpersonnelle de proximité et distanciée avec la personne accompagnée • Réalisation des interventions en toute sécurité pour la personne et l'accompagnant

	C7.2 Créer des occasions d'interactions entre la personne et son environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de pistes d'interactions • Mise en place d'une relation en maintenant la distanciation professionnelle requise
C8 : Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien	C8.1 Adapter le cadre de vie de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'une relation interpersonnelle de proximité et distanciée avec la personne accompagnée • Organisation de l'espace de vie • Réalisation des opérations d'entretien en toute sécurité pour la personne et l'accompagnant
	C8.2 Effectuer les démarches courantes relatives à la gestion du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> • Posture d'accompagnement : mobilisation des ressources de la personne • Mise en place d'une relation en maintenant la distanciation professionnelle requise • Anticipation et réalisation des démarches
C9 : Animer un lieu de rencontres et d'échanges	C9.1 Définir une programmation d'activités et un aménagement spatial pour un lieu de vie locale	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des caractéristiques des publics visés • Adaptation de la programmation au caractéristiques du lieu de vie locale • Intégration de la visée socialisante de la programmation
	C9.2 Conduire une activité auprès d'un groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Conception de l'activité • Création d'une dynamique de groupe
C10 : Mettre en œuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale	C10.1 Questionner un projet de valorisation des ressources d'un territoire local	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation du projet d'actions portées par l'initiative locale • Identification des relations entre les parties prenantes du projet • Repérage des effets socialisants du projet
	C10.2 Opérationnaliser avec les personnes concernées une action intégrée à un projet local concerté	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de l'action proposée au regard du projet • Conduite de l'action proposée • Evaluation de la conduite de l'action et de la visée socialisante
C11 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers		<ul style="list-style-type: none"> • Critères d'évaluation laissés à l'appréciation de l'évaluateur

4. Référentiel de formation

Présentation et architecture de formation

La formation est centrée sur l'acquisition des capacités générales et professionnelles mentionnées dans le référentiel de compétences. La formation est structurée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de compétences.

A l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- Les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises ;
- Les disciplines et les horaires mobilisées hors activités pluridisciplinaires.

Les contenus enseignés doivent l'être au regard des capacités visées et ne pas rester purement théoriques. Les enseignements doivent être contextualisés et mis en œuvre au plus près de la réalité du travail ou de la réalité sociale.

Modules d'enseignement général

Les modules d'enseignement général sont en cours de rénovation.

Modules d'enseignement professionnel

MP5 : Les activités au service du lien social dans leur contexte territorial	84h
MP6 : Organisation de ses interventions auprès de la personne et sur le territoire	98h
MP7 : Accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne	168h
MP8 : Accompagnement de la personne au sein de son espace de vie	140h
MP9 : Dynamisation d'un lieu de vie local	42h
MP10 : Mise en œuvre d'actions vectrices de lien social ou de cohésion territoriale	98h
MAP : Module d'adaptation professionnelle	56h

Activités pluridisciplinaires

Les activités pluridisciplinaires sont construites sur thématiques s'appuyant sur les modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel.

14 à 16 semaines

Période de formation en milieu professionnel

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable

1 semaine

Le stage collectif « éducation à la santé et au développement durable » d'une durée d'une semaine, ou son équivalent fractionné, fait partie intégrante de la formation. Il est organisé sur le temps scolaire et vise l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- Induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives ;
- Favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Le développement durable est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

Ce stage collectif permet la réflexion et la mise en œuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer est raisonné sur l'ensemble du cursus.

Stage collectif préparation et valorisation du vécu en milieu professionnel

1 semaine

Le stage collectif « préparation et valorisation du vécu en milieu professionnel » d'une durée d'une semaine ou son équivalent fractionné fait partie intégrante de la formation et vise une préparation optimale aux séquences de formation en milieu professionnel en mettant l'accent sur la santé, sécurité au travail par une approche de l'analyse du travail/analyse de l'activité.

Ce stage vise à :

- S'emparer de la question de la santé et sécurité au travail à travers les séquences de formation en milieu professionnel ;
- Lire une situation professionnelle, en évaluer les risques et conduire l'action en sécurité ;
- Exploiter les vécus en milieu professionnel.

Ce stage s'articule avec l'ensemble des modules professionnels et permet tout particulièrement d'entraîner les capacités professionnelles C6, C7, C8, C9 et C10 grâce à l'approche du retour sur expérience qui est conduite.

Ce stage collectif permet une approche de l'analyse du travail en lien avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un levier pour le développement des capacités à mettre en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Enseignements à l'initiative de l'établissement :

112 h

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validée par le Conseil d'administration.

Ces enseignements visent le développement des capacités constitutives des blocs de compétences 3 et 4.

Orientations proposées :

- Consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
- Consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, problématiques techniques...
- Orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...

Ces enseignements participent de l'individualisation de la formation. Ils ne doivent pas faire l'objet d'apports purement théoriques isolés mais être apportés en situation d'apprentissage

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique « grille horaire » pour la voie scolaire.

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Chaque apprenant peut choisir de suivre 1 ou 2 enseignements/unités facultatifs en classe de 1^{ère} ou terminale. Il se présente à l'épreuve ou aux épreuves en CCF correspondantes.

Liste des enseignements facultatifs :

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- Langues vivantes : étrangères II ou III ou langues et cultures régionales ou langue des signes française ;
- Hippologie et équitation ;
- Pratiques professionnelles et projets ;
- Pratiques physiques et sportives ;
- Pratiques sociales et culturelles : pratiques culturelles et artistiques ou technologies de l'informatique et du multimédia.

L'Unité facultative de mobilité valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

L'Unité facultative « engagement citoyen » permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats

Formation à caractère professionnel

Défis sociétaux

L'ensemble de la formation contribue, par les mises en situation pédagogiques, par les questionnements induits et par les contenus abordés, à former les élèves au développement durable pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société dans les territoires. La formation vise à rendre les élèves capables de mobiliser et de mettre en perspective des savoirs, des expériences vécues, par une prise en compte conjointe de la performance environnementale, de la performance sociale et de la performance économique. Cette démarche, en lien avec l'agro-écologie et les attentes sociétales permet de mettre en évidence la complexité des systèmes d'organisation, de production et de décision, dépassant ainsi une simple connaissance des modèles. Les modules d'enseignements généraux et professionnels contribuent de façon systémique à aborder les relations entre les territoires et les sociétés et les diverses transitions qui y sont afférentes. Tous les modules pourront s'appuyer sur les innovations technologiques associées au numérique. Les séquences pluridisciplinaires, les semaines de stages collectifs sont autant de séances pédagogiques favorisant la mise en situation des élèves en les impliquant dans une réflexion en lien avec des questions socialement vives. L'ensemble du dispositif de formation de ce baccalauréat contribue ainsi à former des citoyens acteurs et responsables face aux défis liés aux dynamiques diversifiées d'évolution des territoires, aux services à apporter à la population, à l'évolution des activités et des métiers dans les espaces ruraux.

La formation professionnelle est définie en lien direct avec les référentiels d'activité et de compétences et en continuité de la formation dispensée en classe de seconde professionnelle « services aux personnes et aux territoires ». Elle vise une professionnalisation au niveau 4. Elle comprend une formation en milieu professionnel. Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 56 semaines auxquelles s'ajoutent des stages de formation en milieu professionnel.

Pour l'ensemble de la formation professionnelle, une place prépondérante est accordée à la découverte du milieu professionnel par la valorisation des expériences en milieu professionnel, des interventions de professionnels, des visites d'entreprises du secteur des services à la personne et au territoire.

L'ensemble des modules professionnels participent à la sensibilisation aux bonnes pratiques professionnelles notamment par une approche humaniste de l'accompagnement des usagers dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

La formation professionnelle : des modalités pédagogiques particulières

Les activités pluridisciplinaires permettent d'aborder une thématique dans ses différentes dimensions en mobilisant les acquis de différentes disciplines.

Les activités pluridisciplinaires liées aux modules d'enseignement professionnel sont réparties autour des thématiques suivantes :

- Inclusion d'un public allophone dans une action portée sur le territoire ;
- Communication adaptée au mieux vivre ensemble ;
- Ethique et déontologie dans les activités de services.

Les activités professionnelles sont mises en œuvre au sein des plateaux techniques des établissements, dans les structures de services ainsi que dans le cadre de partenariats.

La formation en milieu professionnel (stages individuels)

La formation en milieu professionnel représente 14 à 16 semaines, sur les deux années du cycle terminal, dont 11 sont prises sur la scolarité. Elles sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) en entreprises.

Les 14 semaines de stage individuel (dont 11 prises sur la scolarité) préparent en particulier, aux épreuves E6 « Expérience en milieu professionnel » et E7 « Pratiques professionnelles ». Parmi celles-ci :

- 6 semaines au moins ont lieu dans une ou plusieurs organisations du secteur professionnel des services à la personne ou au territoire et seront support de l'épreuve E6 « Expérience en milieu professionnel » ;
- 6 semaines au plus ont lieu dans le secteur des services à la personne, en structures ou à domicile, auprès de deux publics vulnérables :
 - Petite enfance et enfance (0 à 6 ans) ;
 - Autre public (personnes malades, handicapées ou dépendantes).

Ces 6 semaines, réalisées en classe de première, participent à l'acquisition de l'expérience professionnelle nécessaire à la validation de la capacité C7 ;

- 2 semaines peuvent être consacrées à des stages d'ouverture en liaison avec le module d'adaptation professionnelle (MAP) ou le projet personnel de l'élève.

Au-delà des 14 semaines, les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, de 1 à 2 semaine(s) supplémentaire(s) de stage prises sur la scolarité. Dans le cadre d'un parcours différencié, cette disposition peut être mise en œuvre tout au long de la formation pour certains élèves dont le projet de formation vise en priorité l'insertion professionnelle. Ce contexte de formation particulier est proposé à des élèves identifiés par l'équipe pédagogique comme pouvant en tirer parti. Toutes les organisations pour la mise en place de la ou des semaine(s) supplémentaire(s) sont possibles (journées, semaine(s) alternée(s) avec les enseignements en établissement ou semaines cumulées...).

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle intègre les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation identifie les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin qu'il préserve sa santé et sa sécurité et celles de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière sera portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans les situations professionnelles développées.

Au-delà des stages collectifs, la formation poursuit un double objectif, enseigner en sécurité et éduquer à la santé et sécurité au travail et a une double finalité : la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements, il peut être proposé aux apprenants des formations aux premiers secours ou de sauveteur secouriste du travail.

Développement durable

Au-delà de l'éducation du citoyen au développement durable, visée dans le stage collectif, la formation professionnelle prend en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale.

Pour cela, la formation professionnelle apporte des savoirs socio-économiques, scientifiques, historiques et culturels nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques appropriées pour développer une activité professionnelle adaptée.

Modules de formation

MP 5 : « Les activités au service du lien social dans leur contexte territorial »

Rappel des capacités visées

C5- Correspondant au bloc de compétence B5 : « **Raisonnement des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective** »

C5.1 Questionner une situation de service dans son contexte territorial

C5.2 Déterminer des possibilités d'interventions fondées sur les potentialités des personnes et du territoire

Finalités de l'enseignement

Ce module est centré sur la compréhension du bien-fondé de la présence d'un service dans un territoire et de ses évolutions possibles dans l'objectif de consolider le lien social.

Il s'agit de permettre à l'apprenant :

- D'identifier les offres de service proposées par diverses organisations en fonction des attentes sociales et des besoins des populations ;
- De comprendre la localisation, le positionnement et l'intérêt d'un service dans un territoire donné ;
- De repérer et de caractériser les ressources de la/des personnes et du territoire ;
- D'acquérir une méthodologie afin de faire des choix d'intervention argumentés.

Au cours de ses réflexions, l'apprenant reste attentif à l'inclusion des populations, aux différentes formes de discrimination, aux liens, aux relations, affiliations, appartenances qui unissent des personnes entre elles et les groupes de personnes entre eux au sein des territoires.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
E.S.F.	56 heures
Histoire-Géographie	28 heures

Autres activités supports potentielles

L'enseignement doit s'appuyer sur toutes les occasions de réaliser des études sur le terrain permettant sa contextualisation et de restituer les services dans leur complexité. Les thèmes de pluridisciplinarité, les visites professionnelles, les enseignements à l'initiative des établissements (EIE) en lien avec le tronc commun sont à exploiter en ce sens. C'est au travers de ces études de cas que les apprenants construisent une démarche d'analyse et développent progressivement leur aptitude à discuter des choix d'interventions. Le projet étudié et l'action menée dans le cadre de la capacité C10 sont également des supports pertinents pour acquérir cette capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.1 Questionner une situation de service dans son contexte territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation de la situation initiale • Identification de la visée socialisante du service 	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques du territoire • Méthodologie de diagnostic • Missions et fonctions des structures • Identification des offres de service • Identification des besoins 	ESF Histoire- Géographie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant cerne la question traitée et la réponse apportée à une situation de service dans son contexte territorial. L'apprenant identifie les potentialités des personnes dans leur environnement et les opportunités du territoire en vue de faire évoluer la visée socialisante de cette situation de service.

Attendus de la formation

Caractérisation d'une situation de service dans un territoire
Identification d'une situation de service dans un territoire
Identification des caractéristiques d'une population dans un territoire
Identification des secteurs d'activité présents dans le territoire
Analyse de la situation de service comme condition de développement ou de maintien du lien social
Compréhension des besoins, des attentes et des potentialités des usagers
Repérage des orientations choisies par les organisations de services
Mise en évidence de l'importance des éléments favorisant le lien social dans la proposition d'une offre de services

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.2 Déterminer des possibilités d'interventions fondées sur les potentialités des personnes et du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des potentialités/ressources • Proposition de réponses possibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie d'argumentation • Identification des potentialités-ressources des personnes et du territoire • Transitions : enjeux environnementaux et sociaux 	ESF Histoire- Géographie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait prendre position face à différentes pistes d'actions dont l'objectif est de développer ou maintenir du lien social et d'améliorer la qualité de vie individuelle et collective. Il tient compte des potentialités des personnes dans leur environnement et des opportunités du territoire.

Attendus de la formation

Identification de l'adéquation entre les besoins des personnes et le service proposé dans le territoire

Identification des potentiels/vulnérabilités des personnes, des atouts et des contraintes du territoire

Identification des facteurs externes comme opportunités ou menaces à la situation de service

Analyse des potentialités du territoire mises en relation avec les attentes des usagers dans un contexte de transitions

Méthodologie d'argumentation pour discuter des choix d'intervention

Anticipation des évolutions des besoins et des attentes des usagers

Prise en compte des transitions pour raisonner les choix

MP 6 : « Organisation de ses interventions auprès de la personne et sur le territoire »

Rappel des capacités visées

C6- Correspondant au bloc de compétence B6 : « **Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire** »

C6.1 Prévoir ses interventions au regard des attentes de la personne

C6.2 Réguler ses interventions au regard des attentes de la personne

Finalités de l'enseignement

Ce module est centré sur l'organisation d'une intervention auprès de personnes en s'adaptant aux diverses situations professionnelles rencontrées en structures, au domicile et sur le territoire. Il s'agit de permettre à l'apprenant d'acquérir une démarche méthodologique pour prévoir, dans les limites d'autonomie et de responsabilité propres à sa fonction, l'organisation d'une intervention, en évaluer la qualité et prendre part à sa régulation.

La mise en œuvre de ce module est l'occasion pour les apprenants de mobiliser les connaissances et savoir-faire acquis dans les différents enseignements relatifs aux besoins des personnes, à la connaissance des territoires et des structures, à l'organisation du travail et à la transmission d'informations.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
E.S.F.	56 heures
S.E.S.G./Gestion de l'entreprise	42 heures

Autres activités supports potentielles

L'enseignement de ce module est conduit en lien étroit avec les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et le stage collectif préparation et valorisation du vécu en milieu professionnel. Les enseignants de SESG GE et d'ESF collaborent pour développer la démarche méthodologique de mise en œuvre de l'intervention.

Les études de cas concrets sont privilégiées. Les activités supports proposées aux apprenants pendant la formation sont diversifiées pour préparer à l'ensemble du champ professionnel du diplôme.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.1 Prévoir ses interventions au regard des attentes de la personne	<ul style="list-style-type: none">• Appropriation du contexte de l'intervention• Appropriation des enjeux de l'intervention• Identification des indicateurs de suivi et de réussite de l'intervention	<ul style="list-style-type: none">• Législation du travail• Organisation du travail• Fonctionnement des organisations de services	E.S.F. S.E.S.G. /G.E.

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant en situation professionnelle est capable de prévoir son intervention en tenant compte des attentes et des besoins de l'utilisateur ou du collectif d'utilisateurs, des caractéristiques de la structure qui l'emploie et des caractéristiques du territoire sur lequel se déroule l'intervention.

La capacité atteinte doit permettre à l'apprenant de déterminer les enjeux de l'intervention et d'identifier les points de vigilance afin de mesurer la qualité du service rendu au regard des besoins de la personne ou du collectif dans son contexte.

Attendus de la formation

Les besoins et les attentes individuels et/ou collectifs en matière d'interventions auprès des personnes

Sociologie de la ou des personnes accompagnées

Typologie des besoins des différents publics

Ressources mobilisables par la personne

Les différents acteurs de l'intervention

Les différents acteurs, leur statut et leur rôle

Les interactions entre acteurs d'une intervention

Potentialités et contraintes du territoire en matière d'intervention

Cadre juridique de la relation de travail

Caractéristiques des structures de services

Organisation de leur fonctionnement

Caractéristiques des équipements

Partenariats dans le territoire

Ressources financières

Stratégie d'intervention en réponse aux besoins priorités

Enjeux et objectifs

Choix des activités à mettre en œuvre

Choix des intervenants

Planification de l'intervention

Outils et méthodes de suivi

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.2 Réguler ses interventions au regard des attentes de la personne	<ul style="list-style-type: none">• Bilan de l'intervention au regard des attentes de la personne• Transmission du bilan et des propositions d'ajustements des interventions à réaliser auprès de la personne	<ul style="list-style-type: none">• Analyse des pratiques professionnelles• Communication professionnelle	E.S.F. S.E.S.G./G.E.

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait envisager les adaptations de son intervention au regard de la situation de la personne, du bilan réalisé et des retours des différents acteurs. Il est également attendu qu'il soit capable d'effectuer les transmissions des propositions de ses ajustements.

Attendus de la formation

Adaptation aux imprévus

Prise d'initiative et mise en œuvre d'actions alternatives en tenant compte des interactions avec les différents intervenants

Posture professionnelle du travail en partenariat

Etablissement d'un bilan d'intervention

Analyse de la planification de l'organisation de l'intervention

Analyse de l'adéquation de la réponse proposée

Impacts environnementaux, économiques et sociaux de l'intervention

Auto-évaluation

Transmission d'un bilan d'intervention

Destinataires du bilan

Modes de diffusion (transmission, réunion de bilan, supports, écrits...)

Propositions d'amélioration

Adaptation de la stratégie d'intervention

Proposition d'une nouvelle stratégie d'intervention en fonction de l'évolution du besoin

MP 7 : « Accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne »

Rappel des capacités visées

C7- Correspondant au bloc de compétence B7 : « **Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes** »

C7.1 Intervenir en soutien auprès de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

C7.2 Créer des occasions d'interactions entre la personne et son environnement

Finalités de l'enseignement

Ce module est centré sur l'accompagnement de la personne tout en maintenant son autonomie et en la faisant participer le plus possible à l'ensemble des activités.

Il s'agit de permettre à l'apprenant :

- De caractériser l'état physique, physiologique et psychologique de la personne accompagnée dans son contexte ;
- D'estimer les besoins de la personne en lien avec ses éventuelles déficiences et/ou troubles ;
- De comprendre et justifier les choix d'interventions techniques ;
- De réaliser des interventions techniques (en tenant compte des règles d'hygiène et sécurité), en adoptant une posture professionnelle ;
- De rendre compte des interventions effectuées ;
- De mettre en place des conditions favorables au maintien et au développement des interactions entre la personne accompagnée et son environnement.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
E.S.F.	98 heures
Biologie - Ecologie	70 heures

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur des situations concrètes contextualisées, sur les expériences en stage (PFMP et stages collectifs), des visites, des rencontres avec des intervenants extérieurs, des activités pluridisciplinaires, intra et/ou inter-modulaires...

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.1 Intervenir en soutien auprès de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • Posture d'accompagnement : mobilisation des ressources de la personne • Etablissement d'une relation interpersonnelle de proximité et distanciée avec la personne accompagnée • Réalisation des interventions en toute sécurité pour la personne et l'accompagnant 	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de situation • Communication • Posture professionnelle • Techniques professionnelles • Anatomie et physiologie humaine • Hygiène et sécurité • Transmission des informations 	E.S.F. Biologie - Ecologie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, en situation de responsabilité, est capable de proposer un accompagnement adapté à la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne. En fonction des potentialités et des fragilités identifiées chez la personne accompagnée, l'apprenant ajuste son degré d'intervention. Il encourage la personne accompagnée à participer en étant attentif à son comportement et à son état. Il favorise l'autonomie et le lien social dans le souci constant de la bienveillance, en respectant les règles éthiques et déontologiques. Il assure la transmission des informations aux personnes appropriées (équipe professionnelle, partenaires, famille et proches).

Attendus de la formation

Diagnostic

Etat de santé, comportement, besoins, caractéristiques de l'environnement

Communication

Techniques de communication verbale et non verbale en situation professionnelle

Posture professionnelle

Ethique, déontologie, limites de compétences, bienveillance, prise de distance, gestion de ses émotions

Techniques professionnelles

Actes de la vie quotidienne en réponse aux besoins de la personne

Anatomie et physiologie humaine

Alimentation et diététique

Immunologie, dermatologie, neurologie, appareil musculo-squelettique

Eléments de psychiatrie et psychologie

Hygiène

Alimentaire, corporelle, locaux et matériels, lutte contre les agents pathogènes

Sécurité des personnes et accompagnants, prévention des risques

Transmission des informations

Recueil et sélection des informations à transmettre, utilisation des outils

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.2 Créer des occasions d'interactions entre la personne et son environnement	<ul style="list-style-type: none"> Recherche de pistes d'interactions Mise en place d'une relation en maintenant la distanciation professionnelle requise 	<ul style="list-style-type: none"> Observation, repérage, recueil d'informations Techniques de communication Posture professionnelle 	E.S.F. Biologie - Ecologie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, en situation de responsabilité, est capable de se saisir de toutes les opportunités pour entamer des échanges avec la personne. L'objectif visé consiste à susciter l'envie de maintenir le lien avec son environnement proche (lieu de vie) ou développer sa vie relationnelle et sociale avec l'extérieur. L'apprenant établit un lien professionnel et de proximité avec la personne.

Attendus de la formation

Champs d'observation

Attentes et souhaits de l'utilisateur

Habitudes de vie

Etat physique et psychologique

Environnement

Posture professionnelle

Techniques de communication

Techniques de communication verbale et non verbale en situation professionnelle

MP 8 : « Accompagnement de la personne au sein de son espace de vie »

Rappel des capacités visées

C8- Correspondant au bloc de compétence B8 : « Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien »

C8.1 Adapter le cadre de vie de la personne

C8.2 Effectuer les démarches courantes relatives à la gestion du quotidien

Finalités de l'enseignement

Ce module est centré sur l'accompagnement de la personne. Sa participation à l'ensemble des activités vise le maintien de son autonomie.

Il s'agit de permettre à l'apprenant :

- D'identifier les fonctions respectives des différents lieux d'accueil et de vie, de connaître la réglementation en matière de sécurité afin d'aménager l'espace pour favoriser l'autonomie de la personne et prévenir les accidents ;
- D'appliquer les techniques d'entretien au sein de l'environnement de la personne en tenant compte des règles d'hygiène ;
- De planifier et réaliser les démarches courantes de gestion du quotidien de la personne accompagnée.

L'apprenant, lors de ses interventions, maintient un lien professionnel de proximité : il donne une place à la personne, il fait avec elle (pas pour elle) et l'aide à structurer son emploi du temps et son organisation matérielle. A partir de son diagnostic, des ressources et des attentes de la personne, l'apprenant ajuste son degré d'intervention dans son accompagnement de la vie quotidienne.

En terme d'appui informatique et numérique, l'apprenant accompagne les usagers dans l'exécution de leurs démarches administratives et dans l'utilisation des outils et services numériques à leur disposition. Il les aide dans la constitution de leurs démarches dématérialisées auprès des différentes administrations et services publics, tout en favorisant leur inclusion numérique. Il met ses compétences relationnelles, techniques, numériques, administratives à disposition de publics demandeurs de services. Son fil rouge est une approche humaniste permettant la création de liens sociaux. Cette posture nécessite une bonne capacité d'adaptation.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
E.S.F.	98 heures
T.I.M.	42 heures

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur des situations concrètes contextualisées mais aussi sur des visites (comptoir médical, fabricant de robots, d'outils numériques, multi-accueil, maison des jeunes et de la culture (MJC), résidence médicalisée, maison France, Services, salon des services aux personnes ou autres), sur l'intervention de professionnels (ergothérapeute, gérontologue, psychologue, responsable d'associations chien guide d'aveugles, autisme France...), sur les expériences de stage et sur des activités pluridisciplinaires intra et/ou inter-modulaires.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.1 Adapter le cadre de vie de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'une relation interpersonnelle de proximité et distanciée avec la personne accompagnée • Organisation de l'espace de vie • Réalisation des opérations d'entretien en toute sécurité pour la personne et l'accompagnant 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication • Posture professionnelle • Règlementation et normes • Aides mobilisables • Domotique/Informatique • Maintenance de premier niveau • Protocoles d'entretien • HSCEEE 	ESF TIM

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, en situation de responsabilité, établit une relation interpersonnelle de qualité avec l'accompagné, adapte efficacement le lieu de vie de la personne dans le respect de la réglementation, notamment celle relative à la sécurité et réalise des opérations d'entretien en s'adaptant aux besoins exprimés par l'utilisateur. En outre, il doit être capable de concevoir ou de réaménager un espace face à une problématique donnée.

Attendus de la formation

Etablissement d'une relation interprofessionnelle de proximité et distanciée avec la personne accompagnée

Construction d'une relation de communication

Evaluation du besoin d'indépendance et d'autonomie

Lutte contre l'isolement

Utilisation des robots sociaux, pour apaiser la personne, la stimuler et favoriser la communication

Utilisation des outils facilitant la communication à distance

Organisation de l'espace de vie

Mesure des capacités et potentialités de la personne

Utilisation des objets connectés et des robots

Réalisation des opérations d'entretien en toute sécurité pour la personne et l'accompagnant

Analyse de la situation de travail et prévention des risques

Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du cadre de vie

Entretien des locaux, des équipements et du linge

Réalisation de comptes - rendus

Prise en compte environnementale dans la mise en œuvre des techniques

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.2 Effectuer les démarches courantes relatives à la gestion du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> • Posture d'accompagnement : mobilisation des ressources de la personne • Mise en place d'une relation en maintenant la distanciation professionnelle requise • Anticipation et réalisation des démarches 	<ul style="list-style-type: none"> • Communications • Posture professionnelle • Gestion et planification des démarches de la vie courante • Modes de consommation responsables • Assistance administrative et numérique 	ESF TIM

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, en situation de responsabilité, planifie et réalise les démarches courantes de gestion du quotidien de la personne accompagnée. En fonction de ses potentialités et de ses fragilités, l'apprenant l'encourage à participer et ajuste son degré d'intervention tout en maintenant une distanciation professionnelle.

Attendus de la formation

Posture d'accompagnement : mobilisation des ressources de la personne

Communication verbale, non verbale, attitude et posture à tenir avec l'aidé pour le maintien de son autonomie

Communication écrite et visuelle, manuscrite ou électronique, pour le maintien de son autonomie

Tenue de tableaux papiers ou électroniques en lien avec l'accompagné

Mise en place de signalétiques en lien avec l'accompagné

Mise en place d'une relation en maintenant la distanciation professionnelle requise

Prise en compte des besoins, des choix et des attentes de l'accompagné

Respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle

Responsabilité civile et pénale du professionnel du soin

Secret professionnel, secret partagé

Discrétion professionnelle

Humanité (démarche de bienveillance)

Anticipation et réalisation des démarches

Gestion des documents de la vie courante dématérialisés ou non

Gestion des prises de rendez-vous

Aide aux démarches en ligne

Démarche d'accompagnement et de formation au numérique

MP 9 : « Dynamisation d'un lieu de vie locale »

Rappel des capacités visées

C9- Correspondant au bloc de compétence B9 : « Animer un lieu de rencontres et d'échanges »

C9.1 Définir une programmation d'activités et un aménagement spatial pour un lieu de vie locale

C9.2 Conduire une activité auprès d'un groupe

Finalités de l'enseignement

A l'issue de l'enseignement de ce module, l'apprenant doit être en capacité d'animer un lieu partagé dont il assure l'aménagement et l'accueil et pour lequel il définit une programmation d'activité en cohérence avec les contraintes et enjeux du lieu. Il doit aussi être capable de conduire une activité ou des ateliers au bénéfice d'un groupe avec une visée socialisante renforcée favorisant les apprentissages et les relations entre pairs ou intergénérationnels.

Si les ressources de ces initiatives s'ancrent bien dans les techniques professionnelles d'animation, elles doivent toujours être orientées vers leur finalité socialisante et soutenir les interactions entre individus. Il s'agit de faire vivre le lieu partagé comme un espace de développement social et humain ancré dans un territoire.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
E.S.C.	42 heures

Autres activités supports potentielles

Les activités conduites lors des PFMP peuvent être mobilisées quand elles s'y prêtent. Elles constituent une expérience importante à partager avec le groupe classe dans un retour d'expérience constructif.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C9.1 Définir une programmation d'activités et un aménagement spatial pour un lieu de vie locale	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des caractéristiques des publics visés • Adaptation de la programmation au caractéristiques du lieu de vie local • Intégration de la visée socialisante de la programmation 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des publics • Identification et intégration des contraintes du lieu de vie locale • Soutien à la cohésion sociale et territoriale • Conception participative de la programmation visant le pouvoir d'agir des populations 	ESC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte quand l'apprenant est en mesure d'intégrer la prise en compte des publics visés et des acteurs locaux dans le cadre d'une programmation d'activités socialisante et adaptée aux contraintes locales.

Attendus de la formation

Identification et caractérisation des publics visés sur le territoire et ciblés prioritairement par la structure

Approche du territoire local et de sa population

Spécificités socioculturelles locales

Besoins, attentes et ressources des populations ciblées

Articulation du projet de la structure au territoire

Définition d'une programmation tenant compte des contraintes locales

Identification des contraintes locales

Intégration des caractéristiques de la structure et des objectifs dans la conception d'une programmation d'activité

Participation au renforcement des liens sociaux par une offre adaptée

Identification des formes d'exclusion

Soutien à la cohésion sociale et territoriale

Actions ciblées

Conception, participative de la programmation

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C9.2 Conduire une activité auprès d'un groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Conception de l'activité • Création d'une dynamique de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de l'animation • Posture professionnelle • Développement opérationnel du pouvoir d'agir des publics • Relations interpersonnelles 	ESC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de concevoir, conduire et évaluer une action d'animation s'intégrant au contexte du lieu de vie locale et de son projet. Cette animation doit produire pour effet principal un renforcement des liens sociaux et le développement du pouvoir d'agir du public visé sur un mode intégratif et coopératif.

Attendus de la formation

Conception d'une animation

Identification du contexte de l'animation

Méthodologie des métiers de l'animation

Création d'une dynamique de groupe

Méthodes actives d'animation favorisant la coopération et la collaboration dans la conception et la conduite de l'animation

Postures professionnelles adaptées

Développement effectif du pouvoir d'agir des publics

Relations interpersonnelles dans le groupe

MP 10 : « Mise en œuvre d'actions vectrices de lien sociale ou de cohésion territoriale »

Rappel des capacités visées

C10- Correspondant au bloc de compétence B10 : « **Mettre en œuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale** »

C10.1 Questionner un projet de valorisation des ressources du territoire

C10.2 Opérationnaliser avec les personnes concernées une action intégrée à un projet local concerté

C11 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Finalités de l'enseignement

A l'issue de l'enseignement de ce module, l'apprenant doit être en capacité d'accompagner des initiatives locales contribuant à l'amélioration de la qualité de vie individuelle et collective en vue de dynamiser les territoires ruraux.

Ainsi, il doit être capable de s'approprier la valeur socialisante de projets portés par un ou des acteurs locaux visant la valorisation des ressources du territoire, par exemple un projet alimentaire territorial, un festival... et de conduire une action vectrice de lien social, intégrée à cette initiative locale concertée, en associant la population et en mobilisant les ressources et les acteurs du territoire.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
S.E.S.G. / Gestion de l'Entreprise	70 heures
E.S.C.	14 heures
Histoire-Géographie	14 heures

Autres activités supports potentielles

L'enseignement de ce module s'appuie sur un ou des exemples concrets d'initiatives locales à visée socialisante. L'enseignement visant l'acquisition de la capacité C10.1 est organisé dans une démarche pluridisciplinaire à partir d'interventions d'acteurs, porteurs ou partenaires de dynamiques territoriales, organisées au sein de l'établissement ou en structures lors d'actions en milieu professionnel. La pluridisciplinarité liée au module MG4 du tronc commun est utilement exploitée pour la préparation de cette capacité.

L'enseignement visant l'acquisition de la capacité C10.2 s'appuie sur un ou des partenariats avec le/les professionnel(s) commanditaire(s) ou bénéficiaire(s) d'actions à réaliser par les apprenants. Conduite en pédagogie de projet, l'ingénierie pédagogique nécessite un accompagnement par les enseignants, conséquent et adapté aux différentes actions préparées par l'ensemble des apprenants.

Les séances de pluridisciplinarité et les horaires de pratiques encadrées sont mobilisés pour mettre en œuvre l'encadrement individualisé des travaux tout au long de la formation.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C10.1 Questionner un projet de valorisation des ressources du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Appropriation du projet d'actions portées par l'initiative locale• Identification des relations entre les parties prenantes du projet• Repérage des effets socialisants du projet	<ul style="list-style-type: none">• Observation, questionnement, collecte et analyse d'informations• Lien social et cohésion territoriale	SESG-GE HG ESC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de s'approprier un projet territorial en place ou une initiative locale vectrice de lien social. Elle doit permettre à l'apprenant de questionner une dynamique territoriale vectrice

de lien social, pour en comprendre les déterminants, identifier les parties prenantes et déterminer la valeur socialisante du projet qu'elle porte.

Attendus de la formation

Méthode d'analyse et d'évaluation d'une initiative locale à visée socialisante

Méthode de questionnement

Projet territorial et acteurs

Distinction territoires administratifs/territoires de projets

Parties prenantes d'une démarche territoriale concertée

Typologie des acteurs de projet territorial

Déterminants à l'origine d'actions sociales dans un territoire

Besoins et attentes non satisfaits

Atouts/contraintes du territoire

Lien social et cohésion territoriale

Enjeux d'un projet à visée socialisante pour les individus d'un territoire en termes de développement personnel et collectif

Enjeux du lien social pour le territoire et sa cohésion en termes d'appartenances, d'ancrage et de développement

L'approche socioculturelle des territoires et de leur dynamique

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C10.2 Opérationnaliser avec les personnes concernées une action intégrée à un projet local concerté	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de l'action proposée au regard du projet • Conduite de l'action proposée • Evaluation de la conduite de l'action et de sa visée socialisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Combinaison de savoirs professionnels • Travail en équipe • Posture de la relation professionnelle de partenariat 	<p>SESG - GE</p> <p>ESC</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de réaliser une action vectrice de lien social intégrée à un projet territorial concerté, de la concevoir, la conduire, la promouvoir et l'évaluer en associant la population et en mobilisant les ressources et les acteurs du territoire. Elle doit permettre à l'apprenant d'acquérir la posture professionnelle adaptée à la conduite en partenariat d'une action, en réponse à un besoin relayé par un ou des acteurs locaux.

Attendus de la formation

Elaboration d'une action à visée socialisante intégrée à un projet territorial

Identification et définition des besoins de la population concernée

Repérage des ressources mobilisables pour les actions

Identification des coopérations/interactions possibles avec la population du territoire

Proposition et formalisation d'une action

Organisation d'un travail de groupe coopératif

Répartition des rôles et des responsabilités

Formalisation du travail du groupe et des relations tout au long de l'action

Posture professionnelle du travail en équipe et en partenariat

Ecoute active et communication non violente

Gestion collaborative des interactions avec le ou les commanditaires

Gestion coopérative des interactions avec toutes les personnes impliquées dans l'action

Mise en œuvre d'une action concertée sur un territoire

Prévision des démarches administratives et des moyens à mettre en œuvre

Planification des tâches

Elaboration du budget prévisionnel de l'action

Identification des freins et des leviers d'action

Régulation de l'action en cours de réalisation

Ajustement en cours d'action aux attentes du commanditaire

Adaptation de la mise en œuvre de l'action aux aléas

Promotion de l'action proposée

Promotion auprès des partenaires et acteurs locaux

Promotion sur le territoire

Promotion en direction de locuteurs non francophones (résidents ou touristes)

Evaluation de la conduite d'une action et sa portée socialisante

Ecart réalisé/prévu

Satisfaction du commanditaire/bénéficiaire et des parties prenantes

Atteinte des objectifs de lien social

Adaptation de la posture relationnelle

Module d'adaptation professionnelle (MAP)

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C 11 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	<i>Critères à définir localement par les équipes</i>		STP

Exemples de thématiques possibles

- Initiation à la langue des signes française (LSF)
- Accompagnement de la personne dans sa langue régionale
- Vivre dans un espace rural lorsqu'on est porteur de handicap
- Accompagnement des aidants
- Soins socio-esthétiques
- Favoriser et soutenir le vivre ensemble et la solidarité en milieu rural
- ...

Les activités pluridisciplinaires

Les thématiques proposées sont à décliner en situations de formation en lien avec la stratégie de l'équipe, le contexte et les opportunités de l'établissement.

Les 4 premières thématiques sont communes à toutes les spécialités de baccalauréat professionnel.

Thématique	Finalités	Module(s) pouvant être impliqué(s)	Disciplines mobilisables (liste non limitative)
Inclusion d'un public allophone dans une action portée sur le territoire	Il s'agit d'amener les apprenants, par une médiation linguistique et culturelle et une communication appropriée, à valoriser une action à visée socialisante intégrée à un projet territorial, en facilitant l'inclusion d'un public allophone présent sur le territoire	MP10	LV, ESC, HG, SESG
Communication adaptée au mieux vivre ensemble	Il s'agit d'amener les apprenants à établir une communication adaptée avec un public	MP7 MP8 MP9 MP10 MG2 MG3	ESF, Français, TIM, Biologie, ESC, LV
Ethique et déontologie dans les activités de services	Il s'agit d'amener les apprenants à engager une réflexion éthique et déontologique en lien avec les transitions et les pratiques professionnelles liées à l'accompagnement des personnes (vaccination, santé publique, durabilité dans l'exercice du métier, médication, maintien à domicile, directives anticipées, personnes de confiance...)	MP5 MP6 MP7 MP8 MP9 MP10	ESF, Français, TIM, biologie, ESC, Physique-Chimie, Histoire-Géographie, SESG
<i>A définir par l'équipe</i>	<i>A définir par l'équipe</i>		<i>A définir par l'équipe</i>

Siglier

BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BEP	Brevet d'études professionnelles
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
CCAS	Centres communaux d'action sociale
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CIAS	Centres intercommunaux d'action sociale
CPJEPS	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
CCF	Contrôle en cours de formation
ECCF	Evaluations certificatives en cours de formation
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EIE	Enseignements à l'initiative de l'établissement
EPT	Epreuves ponctuelles terminales
EVS	Centres sociaux et les espaces de vie sociale
FDA	Fiche descriptive d'activités
LSF	Langue des signes française
MAP	Module d'adaptation professionnelle
MJC	Maison des jeunes et de la culture
NFS	Nomenclature des spécialités de formation
PFMP	Périodes de formation en milieu professionnel
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SAPAT	Service aux personnes et aux territoires
SE	Situations d'évaluations
SPS	Situations professionnelles significatives